

## IMMATRICULATION D'UNE SNC ACHAT/APPORT OU LOCATION GERANCE

Le dossier est constitué :

**De l'imprimé M0** ([cerfa 13959](#)) en deux exemplaires complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire.

### Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ 1 exemplaire des statuts signés et paraphés en original par tous les associés.  
*Joindre les annexes annoncées dans les statuts (ex : état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS).*
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination des membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société, **signé en original** par les associés (s'ils ne sont pas désignés dans les statuts).

### Personnes physiques (Associés et gérants)

- ✓ Justificatif d'identité

**Ressortissant de nationalité française** : copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou copie du passeport en cours de validité.

**Ressortissant de l'Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco résident en France** : copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

**Ressortissant d'une autre nationalité résident en France** : copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

**Si titulaire d'un titre de séjour temporaire** : copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...) joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

**Etranger non résident en France** : copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

- ✓ Une [déclaration de non-condamnation et de filiation](#), datée et signée.

- ✓ Joindre un formulaire TNS ([cerfa 11686](#)) pour chaque associé personne physique.  
Mentions obligatoires : N° de Sécurité Sociale et nom de [l'organisme maladie](#).

### **Personnes morales (Associés et gérants)**

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce
- ✓ Une copie du [journal d'annonces légales](#) (l'attestation de parution n'est pas suffisante) de l'immatriculation et de la cession ou de l'apport du fonds, ou de la location gérance.
- ✓ Copie de l'acte d'achat ou d'apport ou du contrat de location gérance signé des deux parties ou acte notarié. Si le titre de jouissance du local n'est pas énoncé dans l'acte, fournir la copie du bail au nom de la société et signé des deux parties.
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

### **Coût de la Formalité**

Frais greffe : 232,06 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

### **Informations complémentaires**

- Installation d'une enseigne : contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur
- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et les statuts.
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr)  
[Déclaration relative au nom de domaine](#).
- Si vous êtes titulaire d'un CAPE, joindre la copie du contrat.
- Si vous répondez à l'un des cas d'éligibilité de l'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise (ACCRE), vous pouvez compléter un dossier de demande d'ACCRE et le déposer au CFE, au moment du dépôt du dossier ou au plus tard, dans les 45 jours qui suivent la réception par le CFE de votre dossier de création ou de reprise d'entreprise.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**